

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2014

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Adjoint, Pierre-Yves SUTTER Maire délégué de Bussurel, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Rémy BANET, Conseillers.

Excusés : Mme PALEO, MM. PARIS, MORINAJ, TRIBOUT

Absent :

Procurations : M. Jean-Luc PARIS à M. Fernand BURKHALTER
M. Selman MORINAJ à M. Sébastien MANCASSOLA
Mme PALEO à M. Gilles LAZAR
M. Didier TRIBOUT à Mme Anne-Marie BOUCHE

* * * * *

Le Maire ouvre la séance à 18H00 en invitant l'Assemblée à se prononcer sur le dernier compte-rendu.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain, réagit pour exposer que certains propos n'ont pas été repris. Les remarques suivantes constituent donc un amendement au compte-rendu de la séance du 29 septembre 2014 :

« - La remarque au sujet de l'espace boisé dans le compte-rendu précédent est la suivante : L'espace boisé a-t-il toujours les mêmes caractéristiques de l'espace boisé puisque l'intitulé n'apparaît pas dans le document d'urbanisme ?

- Pas de remise en cause sur les qualités de prise de notes, mais simplement que soit repris l'ensemble des propos quelque soit la personne qui prend la parole.

En ce qui concerne le ou la secrétaire de séance, sur les délibérations officielles, on peut lire les noms de secrétaire de séance et pas le nom de la personne qui fait les comptes-rendus. Qui décide du nom sur les délibérations officielles ? Cette décision ne doit-elle pas être décidée et validée avant le début de la séance ?

Pour ce qui est du respect des fonctionnaires, il serait souhaitable d'arrêter de faire régulièrement référence à ce terme, qui en devient même désobligeant et lassant.

- Sur les relevés journaliers de consommation d'eau, il a été dit que des personnes ont constaté des problèmes de dysfonctionnement car des consommations apparaissent parfois à zéro alors que l'habitation est occupée. M. MINOT a répondu qu'il y a sûrement des réajustements à faire.

- Au chapitre des subventions, le Maire a proposé de modifier l'intitulé du rapport concernant les journées des aumôneries francophones, afin que le terme « aumôneries » n'apparaisse plus.

- Enfin, vis-à-vis du Collège Pierre et Marie Curie et les absences de professeurs, M. le Maire a indiqué que suite à ses bonnes relations avec le Rectorat, le remplacement du professeur d'allemand s'est fait dans les 3 jours. Mme DAVAL a réagi en précisant que le Conseil d'Administration avait eu lieu il y a plus de 15 jours et que vendredi dernier, M. le Principal avait été informé par le Rectorat qu'un professeur d'allemand commençait ce jour (lundi 29 septembre). Sur les bonnes relations de M. le Maire avec le Rectorat, Mme DAVAL demande de faire une demande pour un professeur d'histoire et un autre d'anglais. Quant au courrier, ce sont les représentants FCPE du Collège qui l'ont adressé au Recteur. »

Par ailleurs, sur proposition du Maire, Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe est désignée Secrétaire de Séance.

* * * * *

Le Maire informe ensuite l'Assemblée qu'il entend soumettre 3 nouveaux points à l'examen du Conseil Municipal à savoir 2 motions relatives pour l'une à la fermeture de la maison d'arrêt de Lure et pour l'autre à la reconnaissance d'un territoire de santé sur le nord Franche-Comté.

En outre, un additif sera présenté pour le rapport n°8 en ce qui concerne les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. A défaut d'objection, l'accord de l'Assemblée est tacite.

* * * * *

Fernand BURKHALTER déclare apporter toute sa compassion aux proches de Rémi FRAISSE qui est mort pour avoir défendu une cause qu'il croyait juste. « On ne peut que s'associer à la douleur de la famille, tout en laissant à la justice le soin de faire son travail. Cette affaire a créé une vive émotion dans le pays et l'Etat a d'ores et déjà pris des dispositions pour corriger l'utilisation de certaines armes. » Le Maire termine son propos en déclarant que la France est une grande démocratie et qu'il y a lieu de souhaiter qu'elle le reste longtemps.

Blaise-Samuel BECKER – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, déclare au nom de son groupe, vouloir s'associer à cet hommage et fait la déclaration suivante :

« Rémi FRAISSE est décédé dans la nuit du 25 au 26 octobre, tué par l'explosion d'une grenade offensive. Pour nous, il ne s'agit pas d'un accident, mais bien d'un échec. Un échec causé par le mépris pour ceux qui refusent les grands projets inutiles et imposés.

Le 6 septembre, Manuel VALLS déclarait ne pas « céder » aux opposants au barrage de Sivens. Son modèle est celui du siècle passé ; celui qui aménage sans penser aux conséquences écologiques ; celui qui défend les intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général ; celui qui passe en force pour contourner la démocratie.

Pourtant ce barrage n'a pas de légitimité démocratique. Ce projet n'apparaissait dans aucun programme électoral.

En pleine mission d'expertise du Ministère de l'Ecologie sur l'opportunité du barrage, les travaux de destruction de cette zone humide ont redoublé afin de les rendre irréversibles. Au dialogue, les autorités ont préféré la violence pour essouffler la mobilisation, renforcer les éléments les plus radicaux et dégoutter les manifestants pacifistes largement majoritaires.

Ainsi le choix de l'affrontement est d'abord celui du Gouvernement. Celui-ci a déployé des moyens de « maintien de l'ordre » démesurés. Au lieu d'un débat qui aurait pu se conclure par une votation citoyenne, le Gouvernement a fait le choix de l'usage de la force. Pour ceux qui à l'instar du Président du Conseil Général du Tarn pensent que « mourir pour des idées, c'est quand même relativement stupide », nous répondrons que Rémi n'est pas mort pour ses idées mais à cause d'un projet stupide soutenu par un gouvernement irresponsable.

En sa mémoire ainsi qu'en celle de son combat, nous proposons à ceux qui le souhaitent, de l'honorer en observant avec nous une minute de silence. »

Le Maire faisant remarquer que les minutes de silence sont de sa seule prérogative, il propose à l'Assemblée de se recueillir un instant. Il déclare ne pas vouloir commenter ce qui a été dit, se refusant à faire de la politique sur la base d'un décès.

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée à l'Environnement et au Développement Durable, pour sa part regrette la récupération politique autour de ce tragique événement, alors que la famille avait bien demandé qu'il n'y en n'ait pas. Rémi FRAISSE était là sans se douter que la manifestation tournerait à la violence. Des groupes d'extrémistes étaient venus pour certains équipés de battes de baseball pour « casser du flic ». Rémi FRAISSE voulait tout simplement défendre l'écologie.

Le Maire installe ensuite M. Rémy BANET en qualité de Conseiller Municipal, ceci en remplacement de Mme Michèle RICHE démissionnaire de la liste « Ensemble pour un vrai changement ». Il en profite pour signaler que M. Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire et qu'il a été remplacé par M. Blaise-Samuel BECKER. De même M. Didier TRIBOUT – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, laisse sa place à M. Robert BURKHALTER au Conseil Communautaire.

Rémy BANET s'exprimant sur le point précédent, fait remarquer que tout le monde connaît Rémi FRAISSE alors qu'un militaire français est mort le même jour au Mali, or personne ne serait en capacité de citer son nom.

Le Maire réagit en informant qu'il a rendu un hommage à ce soldat lors d'une dernière commémoration.

* * * *

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, invitée par Fernand BURKHALTER à présenter le budget supplémentaire, fait état d'un document modificatif particulièrement léger qui démontre que l'appréciation des niveaux de dépenses et des recettes au moment du budget primitif a été pertinente.

Elle détaille les 206 000€ inscrits en supplément du budget de fonctionnement du budget principal. Il s'agit d'une part de dépenses transférées de la section d'investissement mais aussi et surtout de la régularisation des crédits ayant servis à renégocier certains emprunts souscrits en francs suisses. Ces dépenses sont couvertes par des excédents de bilan d'opérations confiées à la SOCAD, des indemnités de sinistre ou bien encore par une reprise sur les provisions au niveau des risques financiers.

La section d'investissement, outre quelques opérations d'ordre, prend en compte également le remboursement anticipé d'une part de la dette.

Le vote donne lieu à 9 oppositions (Front de Gauche et Républicaine et Opposition de Droite).

La Première Adjointe poursuit par le budget bois où 100€ sont inscrits au titre des admissions en non valeur.

Le budget eau quant à lui enregistre 43€ de recettes supplémentaires dues au fait que nous avons arrondi l'excédent reporté au moment du budget primitif.

Enfin, pour ce qui est du budget d'assainissement, les frais d'études sont abondés de 27 000€ au titre de la campagne des passages de caméras dans les réseaux d'assainissement.

Le vote pour chacun des 3 budgets annexes enregistre 5 oppositions (Front de Gauche et Républicain) et 4 abstentions (Opposition de Droite).

Il est fait état ensuite comme chaque année, de l'anticipation de crédits budgétaires 2015 qui permettent à l'ordonnateur d'engager des opérations sans attendre forcément la date du vote du budget primitif. La même délibération prévoit d'anticiper la subvention du Centre Communal d'Action Sociale ou encore la participation versée au Syndicat Mixte d'Aire Urbaine (SMAU) pour un montant de 15 000€.

Ce dernier point fait réagir **Gilles LAZAR** qui estime que la Ville aurait pu faire l'économie des 15 000€ destinés au SMAU, tout le monde sachant que la démarche de la Droite a inscrit l'avis de décès de ce syndicat mixte. Les élus de Droite souhaitent en effet construire un pôle métropolitain entre les collectivités respectives de Belfort et Montbéliard.

Sur ce point, **le Maire** répond à M. LAZAR qu'il anticipe et que l'avenir nous le dira.

Philippe BELMONT – **Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain**, demande à quoi sert le SMAU alors que nous n'avons jamais de rapport sur ses activités quand bien même Héricourt avait la présidence.

Fernand BURKHALTER invite les Elus à ouvrir les yeux, leur rappelant le rôle déterminant du SMAU dans la création du pôle universitaire, des résidences étudiants et la ligne à grande vitesse fréquentée d'ailleurs par de nombreux héricourtois. Le Maire rappelle également le soutien du SMAU à l'économie (ASTHOM) ou encore l'hôpital médian Belfort/Montbéliard qui disposera de plus de lits qu'à Besançon. Cette dernière opération portée par Louis SOUVET et Pierre MOSCOVICI, a connu un ralentissement le Président SARKOZY s'étant contenté de poser la première pierre sans dégager de crédits. L'effort du Gouvernement actuel permet aujourd'hui d'annoncer l'ouverture en 2016 de cet hôpital.

Le Maire déclare ne pas jeter aux orties le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine, espérant que les collectivités continueront à travailler ensemble. Néanmoins, ont peut avoir le sentiment que Belfort et Montbéliard veulent faire l'impasse du cadre, de la méthode et du calendrier élaboré par le SMAU.

Gilles LAZAR déclare que les Elus sont troublés par les messages envoyés par les agglomérations de Belfort et Montbéliard. Il craint que le SMAU ne devienne une « coquille vide ».

Fernand BURKHALTER quant à lui, espère que le sens du dialogue soit retrouvé dès lors où il n'y a aucune raison que des territoires si proches ne puissent travailler ensemble.

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, s'étonne des positions prises par les groupes d'oppositions à partir du moment où sans subvention le Centre Communal d'Action Sociale ne pourrait fonctionner.

Sur ce, **le Maire** détache le vote concernant la subvention du CCAS qui recueille l'unanimité.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT reprend le fil de la séance en **évoquant l'évolution des tarifs publics pour 2015**. A l'exception de la taxe sur la publicité réévaluée par décret, et la taxe de crémation qu'il est proposé de passer de 31 à 40€, les tarifs publics resteront à leurs valeurs 2014.

Pour ce qui est du prix de l'eau, l'objectif est de le geler en diminuant la surtaxe communale du montant de l'augmentation des frais de gestion facturé par le fermier. Partant d'une actualisation théorique de 1,4%, la surtaxe passera de 0.5554€ à 0.548€ HT/m3 pour l'eau et de 0.6482€ à 0.640€ HT/m3 pour l'assainissement.

Fernand BURKHALTER rappelle que sur le prix de l'eau, sa liste s'était engagée à un gel.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale d'Opposition de Droite, réagit par rapport à l'augmentation de la taxe de crémation, estimant qu'on n'a pas à faire de l'argent « *sur le dos des morts* ».

Le Maire fait remarquer que certaines villes appliquent une redevance de plus de 200€ et que la Ville a tout de même mis à disposition le terrain qu'il y a lieu d'amortir. En outre, sur les 1 400 crémations enregistrées annuellement, guère plus de 30 concernent des héricourtois. Il estime que la taxe est une forme d'équité à partir du moment où c'est en grande partie une contribution des habitants des villes qui n'ont pas voulu de cet équipement.

Blaise-Samuel BECKER regrette l'augmentation de la taxe de crémation : « *vous nous proposez d'augmenter la taxe sur le décès de nos concitoyens. Au nom de l'égalité républicaine, nous ne pouvons cautionner cette mesquinerie. Un décès est une période suffisamment difficile pour ne pas en rajouter.*

Concernant l'amortissement de l'augmentation de la part revenant à VEOLIA par une réduction de la part communale, pour ceux qui ne l'auraient pas compris, VEOLIA augmente mécaniquement ses tarifs chaque année, selon une formule savamment élaborée en début de contrat. Plutôt que de dénoncer cette hausse mécanique dénuée de tout fondement, vous nous proposez de la masquer aux yeux de nos concitoyens. Ainsi, je vous vois venir, vous pourrez fièrement annoncer en 2015 « l'eau n'a pas augmenté à Héricourt ». Mais Monsieur le Maire, il s'agit là d'un mensonge ou au moins d'une ruse.

Par ailleurs, cette manœuvre se fait au détriment de la part communale. Vous proposez donc de continuer à réduire les ressources de la Ville dans le budget de l'eau. Pourtant ces ressources lui seraient bien utile pour réduire le taux de fuites aujourd'hui de 35% (20% en moyenne nationale). Il est regrettable que vous ayez décliné nos invitations sur la question du mode de gestion de l'eau. Nous vous aurions appris comment stabiliser le prix de l'eau en augmentant les

investissements dans le réseau d'eau, tout en remerciant notre fermier VEOLIA de ses services si chers, par un non renouvellement de son contrat. »

Le Maire rappelle à M. BECKER que son groupe a voté pour l'affermage à VEOLIA lors du précédent mandat et qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de refaire la campagne. Il réitère son engagement lors du renouvellement de contrat en 2016, d'établir un bilan coût/avantages dans la transparence, sachant qu'en tout état de cause rien ne peut être envisagé avant le terme du contrat le 31 décembre 2016.

Quant à la hausse de la taxe de crémation, la proposition qui est faite est tout simplement de faire payer par d'autres que les héricourtois une part de la fiscalité.

Blaise-Samuel BECKER fait remarquer d'une part qu'il n'était pas membre de la Municipalité lors du précédent mandat et que d'autre part un service public ne doit pas être financé par la fiscalité mais par le coût de la redevance.

Danielle BOURGON pour sa part, déclare qu'il faut arrêter avec « la guerre de l'eau ». Elle fait observer que précédemment des choix ont été faits en commission, en toute transparence, et la Ville n'a pas pactisé avec VEOLIA. Elle n'est pas contre le fait d'étudier un retour en régie mais expose toutefois les difficultés à assumer l'entretien du réseau et les nombreuses analyses sans avoir recours au service d'un laboratoire et une ingénierie que nous n'avons pas.

Rémy BANET faisant référence au conseiller municipal délégué à l'eau et à l'assainissement, espère qu'une commission ad hoc nourrira une réflexion quant au mode de gestion futur.

Le Maire redit qu'un bilan coût/avantages sera établi en toute transparence.

Gilles LAZAR à propos du fait que son groupe a voté pour le contrat VEOLIA lors du précédent mandat, précise qu'en fait il était favorable à un retour en régie mais que l'ancien Maire avait déclaré que si le groupe communiste s'abstenait, il serait écarté de la Majorité.

A l'encontre de Mme BOURGON, M. LAZAR lui fait remarquer qu'elle a oublié cet ultimatum et qu'elle ne dit donc pas toute la vérité. Enfin, Gilles LAZAR déplore qu'à partir du moment où un débat public a été organisé sur la gestion de l'eau, aucun Elu de la Majorité Municipale n'y a participé.

Le vote sur les tarifs publics donne lieu à 5 oppositions (M. BELMONT, M. LAZAR, Mme DAVAL, Mme PALEO, M. BECKER) et 4 abstentions (Mme BOUCHE, M. BURKHALTER Robert, M. TRIBOUT et M. BANET).

* * * * *

Le Maire présente ensuite le rapport de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2013. Il invite les Elus à s'exprimer sur le contenu de ce document.

Gilles LAZAR déclare se faire le porte-parole des habitants quant au nouveau mode de gestion par la redevance incitative. Il y a lieu d'informer et de débattre du problème au plus vite car il y a un fort mécontentement des administrés.

Fernand BURKHALTER répond qu'il y a des interrogations et que la CCPH y répondra en temps voulu. Néanmoins, il rappelle que le rapport soumis à l'Assemblée concerne la gestion 2013.

Il apporte toutefois une précision quant à la redevance incitative, estimant que 95% des usagers paieront moins. Les marges d'économie proviennent des bons résultats enregistrés au niveau du tri, sachant toutefois que la valorisation peut produire l'effet inverse avec la baisse du prix du pétrole.

Anne-Marie BOUCHE interroge sur la manière dont sera calculée la redevance pour les habitats collectifs ?

Le Maire répond qu'un tarif équitable sera établi entre les collectifs et les privés, en tenant compte de la composition des ménages. L'option de retenir pour les collectifs une base au m² n'a pas été retenue, la répartition au nombre de personnes apparaissant beaucoup plus pertinente.

Rémy BANET pour sa part estime qu'il y a 2 types de cas, dès lors où nous sommes en présence d'habitats collectifs mais aussi d'habitats éloignés. Il estime qu'il faudra réembaucher un ambassadeur du tri.

Le Maire répond que lorsque le tarif d'une prestation n'est pas connu cela crée forcément de l'inquiétude, il le reconnaît. Sur les incivilités, les études montrent qu'elles seraient marginales, par contre au centre ville il a bien conscience qu'il peut y avoir des dépôts intempestifs. Estimant que 95% des habitants sont citoyens, il espère que les difficultés trouveront leur solution.

Chantal GRISIER apporte un témoignage par rapport à l'habitat collectif. Elle précise en effet que certaines collectivités n'ont pas anticipé ce mode de calcul pour ce type d'habitat.

* * * * *

Le Maire poursuit par le **rapport d'activité cette fois de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt**, lequel retrace sur l'année 2013 les faits marquants qui se sont passés au niveau de la structure de coopération intercommunale.

Ce rapport n'appelle aucune observation.

Maryse GIROD quitte la salle des débats et donne procuration à Madame VARESCHARD.

* * * * *

Fernand BURKHALTER présente le rapport sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, l'objectif étant de modifier le périmètre de la zone des Guinnottes 2. Dans ces conclusions, le Commissaire Enquêteur a mis l'accent sur la qualité du travail effectué dans la présentation du dossier et le développement sérieux sur cette zone.

Rémy BANET déclare habiter le secteur depuis 20 ans on lui a affirmé à plusieurs reprises que rien ne serait fait en terme d'urbanisation dans ce qu'il qualifie de « poumon vert des Vignes ». Il fait remarquer en outre que la livraison d'eau potable telle qu'elle est faite actuellement par les services municipaux, ne respecte pas les critères de potabilité.

Ce à quoi **le Maire** rappelle que le système de citerne est reconnu par les services sociaux. Chaque usager non relié au réseau public, devra se doter d'une citerne d'eau, ceci constituant la contrepartie du fait que l'urbanisation existante a été validée aux Vignes. Cette obligation n'est pas encore mise en place, toutefois elle le sera dans l'avenir sachant que la Ville pourrait s'engager dans des aides aux investissements pour l'eau et l'assainissement.

Rémy BANET déclare au Maire que son prédécesseur avait dit que la Ville participerait aux frais de filtrage de l'eau et qu'à l'époque de la construction de sa maison, la Direction Départementale de l'Équipement lui a délivré le permis de construire parce que la zone proche de chez lui serait urbanisée à terme. Or il n'est toujours pas relié au réseau d'eau potable.

Le Maire répond à M. BANET qu'il peut toujours se retourner contre l'État.

Rémy BANET affirme ne pas permettre au Maire de le considérer comme un citoyen de deuxième zone. A l'époque où M. BURKHALTER était adjoint à l'urbanisme ; il lui aurait suffit d'inviter la DDE à refuser les nouvelles constructions sur ce secteur. Revenant sur la révision du PLU, M. BANET demande où se trouvera la zone tampon indiquée dans le dossier.

Le Maire lui répond que cette dernière occupera l'espace entre sa maison et la zone d'activités.

Rémy BANET reprend la parole pour rappeler que la route menant à son habitation a été refaite et que de fait sa taxe a augmenté de 600%. Par ailleurs il estime que l'extension de la zone d'activités prive d'un lotissement sur un beau coteau exposé plein sud. Il clôt son propos en déclarant qu'en tout état de cause il n'est pas contre les créations d'emplois induites par la zone des Guinnottes.

Sylvie DAVAL rappelle les prescriptions contenues dans la délibération du 17 février 2014, quant à la largeur de la bande de la zone tampon ou bien encore l'espace boisé classé.

Le Maire donne alors lecture de la réponse du Commissaire Enquêteur sur ce point.

Sylvie DAVAL déclare que son groupe se prononcera contre.

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 9 voix contre (Front de Gauche et Républicain et Opposition de Droite).

Fernand BURKHALTER informe qu'il y a des projets en cours pour remplir 4 fois l'espace concerné par cette révision et que certaines entreprises seraient prêtes dès aujourd'hui à s'y implanter.

Gilles LAZAR déclare au Maire qu'il n'arrête pas de parler des nouveaux établissements, toutefois le taux de chômage ainsi que la situation de l'emploi à Héricourt reste tout de même dure même s'il est heureux des créations d'emplois.

Mmes Dahlila MEDDOUR et Catherine FORTES quittent la salle et donnent respectivement procuration à M. Christophe GODARD et Mme Chantal GRISIER.

* * * * *

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux, poursuit par la construction d'un city stade au Polognes au titre de laquelle les 152 750€ de dépenses font l'objet d'une demande de subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Général de Haute-Saône.

Anne-Marie BOUCHE affirme être pour ce projet mais néanmoins souhaite connaître quels sont les critères de choix au niveau des emplacements pour les city stades ? Pourquoi pas aux Dolfuss ou quartier Bretegnier ?

Le Maire évoque une bonne question. Il s'agit de poursuivre un programme assez ancien de créations de city stades dans les quartiers.

Anne-Marie BOUCHE précise qu'elle n'était pas dans l'ancienne municipalité.

Sébastien MANCASSOLA indique à Mme BOUCHE qu'une aire de jeux existe à Bretegnier et que les jeunes des Dolfuss peuvent jouir des installations du stade du Polygone.

Anne-Marie BOUCHE fait remarquer que le stade du Polygone est uniquement un stade de foot.

Fernand BURKHALTER déclare que la politique en matière d'espaces de loisirs pourrait s'étendre vers un véritable espace unique aux abords du stade la Lizaine. Ce projet est en gestation depuis 25 ans mais pourrait être rediscuté même si aucun calendrier précis n'est à ce jour établi.

Le vote est unanime concernant cette demande de subvention.

* * * * *

Sébastien MANCASSOLA poursuit par la rénovation énergétique de l'école Robert Ploye et des logements y attenants.

Gilles LAZAR déclare partager la philosophie du rapport d'où un vote enthousiaste de son groupe.

Fernand BURKHALTER évoque un programme à court et moyen termes de rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

Rémy BANET bien que déclarant vouloir voter pour ce rapport, estime que des préconisations auraient pu être mises en place il y a 30 ans lors de la construction des écoles.

Le vote a lieu à l'unanimité, sachant que la dépense est estimée à 281 700€ HT.

* * * * *

Le Maire poursuit par le programme 2015 de vidéo protection qui concernera les abords de l'école municipale de musique, ceux du Musée Minal et de la Mairie. Une première demande d'aide financière a été déposée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), sachant que nous attendons à présent l'autorisation préfectorale d'installer ces équipements. Ceci étant, des opportunités de subventions existent également au travers de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, susceptible d'abonder le FIPD. En outre, la disponibilité des crédits à ce titre, nous offre la possibilité d'inscrire une nouvelle vague d'équipements pour les espaces de la Salle Wissang, de La Cavalerie, de la Roseraie et l'aire de jeux du Champ de Foire.

Les 2 phases sont évaluées à un montant de 41 000€ HT, ces derniers se répartissant à parité entre les tranches. L'Etat est sollicité à double titre pour la DETR et le FIPD.

Anne-Marie BOUCHE fait remarquer qu'il y a toujours des conteneurs de poubelles brûlés derrière la Salle Wissang. Elle se déclare satisfaite par l'initiative municipale, indiquant même à l'adresse du Maire « vous nous avez piqué notre programme ».

Blaise-Samuel BECKER quant à lui, se déclare en désaccord avec le groupe de Droite et estime que lorsqu'on commence à mettre des caméras il faut en mettre partout pour être efficace. Son groupe est opposé au projet qui est donc adopté à la majorité compte tenu de 5 voix contre (Front de Gauche et Républicain).

* * * * *

Sébastien MANCASSOLA évoque ensuite la demande de subvention adressée au Conseil Général de Haute-Saône comme chaque année, pour ce qui est des travaux d'améliorations et de réparations dans les bâtiments scolaires ainsi que la fourniture et la pose de bordures de trottoirs et de caniveaux. 33 410€ HT sont concernés par le remplacement d'huisseries dans les différents groupes scolaires. Pour ce qui est des bordures de trottoirs, 800 ml sont concernés.

Le vote est unanime.

* * * * *

Comme annoncé en début de séance, **Sébastien MANCASSOLA** évoque un additif au rapport ayant trait **aux demandes de subventions DETR**. 3 dossiers viennent compléter les demandes initiales dont **la création d'un réseau d'eau pluviale** qui s'inscrit dans la lutte contre les eaux claires parasites parallèlement à l'arrivée de l'établissement HERMES. **La dépense est estimée à 380 543€ HT, l'Etat et l'Agence de l'Eau étant sollicités à hauteur de 70%.**

Le vote est unanime sachant que le Maire est également autorisé à déposer une demande d'aide pour **la réfection du mur de soutènement de La Poste (pour 19 975€ HT) et la réfection du mur du cimetière (10 798€ HT).**

* * * * *

Pierre-Yves SUTTER – Maire Délégué de Bussurel, présente ensuite le programme de travaux prévu en forêts communales de la Ville centre et de la Commune associée de Bussurel. Pour Héricourt le montant est estimé à 16 900€ HT pour des cloisonnements et des dégagements de

plantations. En ce qui concerne Bussurel, c'est une somme de 6 560€ HT qui sera consacrée aux mêmes types de travaux. L'Office National des Forêts suggère également d'envisager la remise en état de la route forestière du Mont Danin sur environ 1,15 km pour un montant de 32 500€ HT, sachant que la pertinence de ces travaux devra être auparavant appréciée par une visite sur place.

Le vote est unanime.

Concernant l'assiette et la destination des coupes de bois 2014/2015, les propositions de vente aux adjudications générales comme à l'accoutumée sont retenues, le produit de certaines coupes sera destiné aux affouagistes. Le prix du stère reste fixé à 8,50€ TTC. Les bénéficiaires des minimas sociaux bénéficieront d'un dégrèvement total de 10 stères sachant qu'ils conserveront à leur charge le façonnage du bois, cette précision étant donnée en réponse à une question de Mme BOUCHE.

Le vote est unanime pour désigner MM. SUTTER, BILLEREY et Mme NARDIN à Bussurel comme garants et Mme PALEO, MM. PAGLIA et BURKHALTER Robert pour Héricourt.

* * * * *

Le Maire reprend la parole pour **évoquer les modifications à intervenir dans la représentation municipale au niveau du Collège Pierre et Marie Curie et du Lycée Louis Aragon**. La Ville ne dispose plus à présent que d'un membre pour le premier et de 2 pour le second. Il y a donc lieu de se prononcer sur la nouvelle représentation. Mme Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education siègera au conseil d'administration du Collège, quant à Mme Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable elle représentera la Ville au conseil d'administration du Lycée et y sera accompagnée par M. Selman MORINAJ – Conseiller Municipal délégué à la Communication et aux Nouvelles Technologies. Par ailleurs, M. Ismaël MOUMAN, Adjoint à l'Education, est remplacé à l'ESAT de l'ADAPEI par Mme Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales. Danielle BOURGON rejoint quant à elle la Commission Travaux à la place de la Commission Santé.

Le vote donne lieu à 4 voix contre (Opposition de Droite) et 5 abstentions (Front de Gauche et Républicain).

Sylvie DAVAL demande des explications quant à la délégation de signature qui a été accordée à M. MORINAJ.

Le Maire lui répond qu'il s'agit de prendre en charge l'ensemble des supports de communication qu'ils soient sous forme papier ou électronique.

Blaise-Samuel BECKER fait remarque qu'aucun crédit n'a été voté à ce titre et en conclut donc que M. MORINAJ n'est pas indemnisé.

Sur ce point, **le Maire** répond par la négative sachant que le budget prend en compte les indemnités perçues par les Elus.

Rémy BANET pose la question de savoir quelles sont les actions menées par les conseillers délégués ?

Le Maire répond qu'il y a une hiérarchie entre les différentes responsabilités. Les Elus proposent et animent la vie municipale, c'est la démocratie.

* * * * *

Sur proposition de **M. Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, les 9 jeunes ayant participé à l'action jeunesse citoyenne au cours des vacances de la Toussaint, percevront chacun 140€**. Le chantier a consisté à rénover des praticables, des bancs ainsi que des tables.

Le vote est unanime.

* * * * *

Le Maire expose ensuite la demande du Département de la Haute-Saône afin d'acquérir une bande de terrain au Chemin Vert et à la Charine en vue de réaliser un merlon antibruit le long de la RD438. 2 400 m² sont concernés pour un prix de 0.32€/m².

Blaise-Samuel BECKER déclare qu'il a eu vent d'un projet de donner en concession une portion de route de la RD438 à un concessionnaire d'autoroute « est-ce pour en faire cadeau au concessionnaire ? »

Fernand BURKHALTER répond qu'il est possible en effet qu'une partie de ces travaux soient dévolus au concessionnaire, sachant qu'en cas de réponse défavorable la Région de Franche-Comté suppléerait à celui-ci.

Rémy BANET fait remarquer que cette portion de route reliant Brevilliers à l'autoroute se situe en grande partie sur le Territoire de Belfort. Pour quelle raison ce dernier ne participe-t-il pas en totalité ?

Le Maire répond que le Territoire de Belfort « n'est pas très chaud » pour participer, estimant que ce sont avant tout des héricourtois qui empruntent ce tronçon.

Rémy BANET rappelle qu'en 2002, une réunion pilotée par le Conseil Général de Haute-Saône avait laissé entendre que l'aménagement paysager réalisé par le Département serait une « vitrine ». Il demande au Maire que fait-il afin de s'assurer du respect des échéances et du programme ?

Fernand BURKHALTER souligne que pour sa part le succès des programmes départementaux, le Conseil Général disposant de services aux compétences reconnues et inégalées. Il fait remarquer qu'il est intervenu auprès de l'exécutif départemental en vue d'obtenir sur un prochain projet, la pose d'un revêtement adapté au milieu urbain.

Le vote est unanime.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT évoque ensuite **le chapitre des subventions** et rappelle que **l'Amicale Laïque** a réinvesti ses anciens locaux qui abritait jusqu'à la construction de l'école de musique au quartier Maunoury, la salle Jean Robein.

Jusqu'alors, l'Amicale Laïque, qui ne demandait pas de subvention de fonctionnement, était hébergée rue Anatole France dans un local municipal, sachant que la Ville en portait tous les frais de structure (éclairage, chauffage ...). A présent, cette association doit faire face aux charges du bâtiment qui lui appartient et elle demande par voie de conséquence un défraiement à juste niveau.

La Première Adjointe fait remarquer que les frais d'eau, d'électricité et de chauffage ont compté pour 4 384€ pour la première année d'exploitation. La Ville pour sa part supportait rue Anatole France une charge de 3 716€ au même titre. **La proposition est fait d'allouer une subvention au titre de l'année 2014 d'un montant de 2 000€** et de revoir ce dossier dans le cadre des crédits 2015.

Gilles LAZAR qualifie cette subvention de juste et précise que son groupe votera cette subvention, sachant que M. BECKER et Mme VARESCHARD déclarent ne pas prendre part au vote.

Le rapport est adopté à la majorité compte tenu de 4 voix contre (Opposition de Droite).

* * * * *

Toujours au chapitre des subventions, **le Magasin Alimentaire Social avait fait part au Maire de difficultés qu'il rencontre de par l'augmentation des loyers du bâtiment** qu'il loue rue Anatole France. Sur les conseils et l'appui de la Ville, une recherche de partenariat s'est soldée positivement avec **GrDF qui a accepté d'apporter 2 000€ au M.A.S.** Cette aide est versée à la Ville qui accordera une subvention au profit du M.A.S.

Le vote est unanime.

* * * * *

Une subvention de **588€ est ensuite accordée à l'unanimité à l'Ecole Grandjean** pour 2 sorties ski dans le Doubs.

Le Comité de la Haute-Saône de l'UNICEF percevra quant à lui 120€ pour l'action mise en place avec l'école Grandjean dans le cadre des 25 ans de la convention internationale des droits de l'enfant. Cette subvention est accordée à l'unanimité.

* * * * *

Le marché à bons de commande de travaux ayant trait aux grosses réparations du réseau d'assainissement, est renouvelé jusqu'au 31.12. 2015, la forte pluviométrie ayant empêché la réalisation de ce programme de travaux.

Le vote donne lieu à 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

Un accord unanime compte tenu de 4 abstentions de l'Opposition de Droite, est également donné pour **le renouvellement du réseau HTA souterrain au Champ de la Voie d'Echenans et à La Craie,** la Ville a toutefois imposé à ErDF l'intégration de fourreaux pour le passage de la fibre optique.

* * * * *

La convention avec l'Etat relative à la télétransmission des actes administratifs sera étendue à tous les documents budgétaires au terme d'une convention à intervenir avec M. le Préfet.

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

Concernant la taxe d'aménagement due par tout constructeur, le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 septembre dernier avait exonéré les 10 premiers m² des abris de jardin. Le contrôle de légalité nous a fait connaître que l'exonération devait s'exprimer en pourcentage de surface et non pas en m². L'Assemblée est donc amenée à délibérer, **étant entendu que la proposition est d'exonérer 50% de la surface des abris de jardin.**

Le vote est unanime compte tenu de 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

Poursuivant au chapitre des frais de personnel, le Maire présente un rapport visant à la création d'emplois de non titulaires afin de pourvoir aux besoins saisonniers du Centre Socioculturel Simone Signoret. **La délibération prévoit de limiter à 10 au total et pour l'année la possibilité de créer des emplois de vacataires** pour encadrer essentiellement les séjours des vacances scolaires.

Il est proposé également la création **de 3 emplois d'avenir et 1 contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE),** tout ceci en complément de ceux déjà créés dans les différents services.

Le premier concerne un emploi d'avenir à temps complet affecté au service ATSEM, le second emploi d'avenir est lui aussi affecté au service ATSEM mais à raison de 24/35^{ème}, quant au CAE à temps complet il vient en appui au service environnement. Enfin, il est prévu un emploi d'avenir à temps non complet à hauteur de 320/35^{ème} au Centre Socioculturel Simone Signoret.

Le rapport fait réagir **Samuel-Blaise BECKER** qui déclare :

« Le Groupe Front de Gauche et Républicain s'alarme du recours quasi systématique à des emplois d'avenir à la Mairie d'Héricourt. Certes, les emplois d'avenir permettent à des jeunes en difficulté sur le marché du travail d'en trouver. Mais on rentre dans une toute autre dimension quand le recours à ces contrats est systématisé au détriment du renouvellement normal des fonctionnaires titulaires, ou même de contractuels « classiques ».

Attiré par l'attrait des économies de cotisations sociales, vous jouez le jeu de la concurrence sociale.

Vous oubliez ce combat essentiel. En matière d'emploi M. le Maire, la lutte contre la précarité devrait être une priorité de la Ville. Une Municipalité qui se veut de Gauche, devrait faire preuve d'exemplarité en la matière, afin d'enrayer la précarisation constante des employés municipaux.

Notre conseil est donc d'envisager un sérieux rééquilibrage en faveur de fonctionnaires titulaires. Nous souhaiterions également que soit mise en débat la détermination d'un taux maximal de recours à des emplois contractuels et aidés. »

Le Maire répond que pour sa part il estime les mesures en faveur des emplois aidés bénéfiques pour les jeunes sans diplôme.

Gilles LAZAR fait remarquer que le législateur en créant le CAE n'a pas eu la vision de remplacer les départs en retraite. Faisant état d'une situation à Héricourt, il se dit choqué qu'une jeune en Contrat à Durée Déterminée ait été remplacée par un CAE. Il déclare au Maire qu'il précarise l'emploi dans la Fonction Publique.

Fernand BURKHALTER déclare ne pas vouloir répondre sur le fond car cela mériterait un débat d'au moins 1H. Il rappelle aux membres de l'Assemblée que l'Etat est lourdement endetté et que les Collectivités vont devoir prendre leur part dans la réduction des déficits, sachant qu'il s'agit pour le Gouvernement d'aujourd'hui de faire payer les dettes contractées antérieurement.

Le Maire estime que les pouvoirs publics diminuent les déficits publics. Il n'était pas tenable de continuer à endetter l'Etat, qui auparavant empruntait pour le fonctionnement parfois dès le mois de juillet.

Gilles LAZAR déclare que ce n'est pas aux salariés de payer la gestion de la dette, cette dernière étant soutenue par les politiques d'austérité.

Avant de clore le débat sur ce point, **Fernand BURKHALTER** invite les Elus à regarder autour d'eux en Europe, notamment en Espagne ou en Grèce.

Le vote est acquis à la majorité compte tenu de 9 voix contre du Front de Gauche et Républicain du Groupe d'Opposition de Droite.

* * * * *

Le Maire évoque ensuite toujours au chapitre du personnel municipal, **l'assurance groupe qui garantit la Ville contre le décès, l'accident de travail et la maladie imputable au service**. Les mauvais résultats de l'année écoulée engendrent une hausse des cotisations, sachant que 3 propositions nous sont faites en fonction de 3 niveaux de franchise différents.

La proposition du Maire vise à retenir la plus forte franchise afin de limiter la hausse des cotisations qui toutefois subiront une augmentation de 4 980€, soit un montant total de 51 228€.

Rémy BANET fait remarquer que les mauvais résultats de notre assurance augmente en raison de la souffrance subie par certains employés.

Gilles LAZAR quant à lui déclare que le symptôme « arrêt maladie » doit amener le Maire à s'interroger.

Fernand BURKHALTER estime que le bilan des acquis sociaux est remarquable à Héricourt et il a d'ailleurs demandé aux services d'établir un tableau comparatif avec d'autres collectivités. Il

évoque ensuite les bilans qui seront présentés au Comité Technique et précise que les arrêts maladie sont en progression essentiellement en raison de plusieurs longues maladies qui frappent des agents jeunes. Il n'y a pas globalement plus d'arrêts maladie que dans d'autres collectivités.

Le vote est majoritaire compte tenu de 4 voix contre de l'Opposition de Droite.

* * * * *

Les Elus prennent ensuite connaissance de la liste des décisions prises par le Maire agissant en vertu de sa délégation. **Fernand BURKHALTER** en profite pour informer l'Assemblée des 2 nouvelles délégations de signature accordées aux conseillers municipaux suivants : **Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI – Déléguée pour le domaine du Contrat de Ville et M. Selman MORINAJ qui sera chargé de la communication et des nouvelles technologies.**

Le Maire fait remarquer que nous sommes la seule ville éligible au Contrat de Ville ayant désigné une déléguée spécifique.

* * * * *

Le Maire au titre des questions ajoutées à l'ordre du jour, présente un premier projet de motion en faveur de l'ouverture d'une nouvelle maison d'arrêt à Lure. Le texte de la Majorité Municipale est ainsi rédigé :

« Cela fait 20 ans que la ville de Lure et son bassin de vie subissent la disparition de trop nombreux Services Publics (maternité, service de cardiologie, urgences de nuit, commissariat, 1^{er} régiment de Dragons, Tribunal de Grande Instance et d'instance, services ferroviaires). Par ailleurs, des menaces récurrentes pèsent sur d'autres Services Publics de l'Etat.

Défendre une maison d'arrêt aujourd'hui, c'est défendre l'avenir de tous nos Services Publics demain ! Tous les Services Publics (sanitaires, de transport, sociaux, judiciaires, de sécurité) font partie du tissu local nécessaire à notre vie sociale et collective. Ils forment le ciment de notre République sociale et permettent d'atténuer les inégalités entre les territoires.

Les habitants de nos territoires ruraux et de nos petites villes ont, comme les autres, besoin de la présence de Services Publics de qualité.

Madame la Garde des Sceaux le 10 novembre 2014 s'est engagée auprès de la délégation Luronne en présence du Député Jean-Michel VILLAUME à :

- étudier avec mesure la possibilité technique et financière de la construction d'une future unité carcérale à Lure ;

- proposer, à court terme, des compensations ;

- maintenir dans la durée le Service Local Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

En conséquence, le Conseil Municipal de la Commune de Héricourt :

- S'oppose à la disparition d'une maison d'arrêt à Lure

- Demande à l'Etat de créer les conditions techniques et budgétaires pour la construction et l'ouverture d'une nouvelle maison d'arrêt à Lure sur un terrain approprié, établissement construit pour desservir le territoire nord franc comtois par le rassemblement des établissements de Lure, Belfort et Montbéliard.

- Exprime sa solidarité envers les personnels concernés »

Gilles LAZAR déclare qu'il était le 22 novembre à Lure pour soutenir cette motion, sachant que ni le Maire ni d'autres représentants de la Ville d'Héricourt n'étaient présents. « Héricourt était absente j'avais honte, ceci d'autant que le Député n'était pas là ». S'adressant au Maire vis-à-vis de la motion proprement dite, il fait remarquer que ce dernier reprend la position de Jean-Michel VILLAUME, alors que le Groupe Front de Gauche et Républicain soutient le maintien de la maison d'arrêt à Lure. Une prison à taille humaine facilite la réinsertion et il n'en n'est pas de même pour un grand établissement pénitentiaire, c'est un argument en faveur du maintien de la maison d'arrêt dans sa configuration d'origine et non la création d'une nouvelle maison d'arrêt desservant le territoire nord franc-comtois.

Fernand BURKHALTER répond que la Majorité Municipale est pour un service public efficace. Il fait remarquer à M. LAZAR que « le vent de Luxeuil que vous entendez souffler n'est pas approuvé à Héricourt ».

Pour le Maire, le Député Jean-Michel VILLAUME est un connaisseur de la vie pénitentiaire et la majorité municipale propose de défendre une prison moderne qui pourra regrouper celles de Belfort et Montbéliard. Il est demandé non seulement le maintien de la maison d'arrêt à Lure mais surtout la construction d'une nouvelle prison, ceci sans contester les techniciens indépendants.

Fernand BURKHALTER poursuit en déclarant ne pas vouloir s'attaquer aux collègues de Lure, le Député a un projet de territoire beaucoup plus ambitieux pour Lure et le Gouvernement l'entendra peut-être.

Il est ensuite procédé au vote qui recueille la majorité puisque le texte enregistre 9 voix contre des 2 groupes d'Opposition, sur 33 conseillers municipaux.

Gilles LAZAR demande à lire le texte de la motion soutenue par le Groupe Front de Gauche et Républicain. Un vote symbolique intervient : la motion présentée par M. LAZAR est rejetée par 24 voix contre et 9 voix pour des deux groupes d'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Maire poursuit sur le thème **des territoires de santé** en déplorant que l'aire urbaine Belfort/Montbéliard/Héricourt/Delle n'ait pas bénéficié d'une reconnaissance à ce titre, indépendamment du territoire de santé situé autour de la capitale régionale. Il propose une motion en ce sens, motion dont le texte est distribué en séance aux membres du Conseil Municipal.

Gilles LAZAR fait remarquer que le Maire a repris l'essentiel de la pétition présentée lors de la venue de M. Patrick PELLOUX. Toutefois la demande de tous les professionnels de santé en vue de l'organisation d'une réunion avec l'Agence Régionale de Santé est absente du document.

M. LAZAR fait état de la demande de son groupe afin de présenter une motion sur ce même sujet et souhaite un consensus autour du texte qu'il propose et que le Front de Gauche et Républicain votera.

Fernand BURKHALTER lui répond que le consensus est possible à partir du moment où il se fait à partir de la proposition du Maire. Il poursuit par l'évocation d'une rencontre prochaine avec M. le Docteur BERTRAND, responsable du Centre 15 SAMU du Territoire de Belfort. Il rappelle que la demande d'un territoire de santé à l'échelle du Nord Franche-Comté a été portée par le Syndicat Mixte d'Aire Urbaine, qui à ce titre avait proposé une mission au Professeur VIGNERON.

Le Maire se souvient que certains ont combattu le regroupement des hôpitaux de Belfort/Montbéliard comme M. LAZAR. Le SMAU pour sa part avec Pierre MOSCOVICI, Jean-Michel VILLAUME et Yves ACKERMANN, a milité en faveur de ce regroupement.

S'adressant à Gilles LAZAR, **le Maire** lui demande de se rallier à la motion présentée par la Majorité Municipale, à partir du moment où cette dernière est à l'initiative du projet.

Gilles LAZAR répond que la qualité des soins sur le Nord Franche-Comté est en péril et qu'en outre il n'a jamais été contre le rapprochement des hôpitaux de Belfort/Montbéliard. Il donne lecture du projet de motion de son Groupe, interrompu toutefois par les propos du **Docteur Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé**, qui lui demande s'il a signé la pétition qui était en ligne, pétition qui s'avère être la copie conforme de celle présentée par M. LAZAR.

Gilles LAZAR répond par la négative. **Alain PARCELLIER** informe que pour sa part il a signé ce document.

Le Maire reprend la parole pour évoquer les débats qui ont eu lieu dans les instances de l'aire urbaine à propos du territoire de santé. Il fait remarquer que la motion qu'il propose est une synthèse de la motion d'origine et propose comme amendement d'ajouter les termes « associer » à la phrase « soutenir les professionnels de santé pour amplifier l'action du SAMU et SMUR ».

Rémy BANET expose qu'il est patient depuis quelque temps de l'hôpital de Belfort/Montbéliard et qu'il est étonné que le sujet n'ait pas été présenté par l'Adjoint à la Santé. Il rappelle qu'avant il y avait 1 500 lits entre les 2 établissements et que l'on prétend vouloir faire mieux avec 700 lits. Il indique qu'il a appelé vendredi le Docteur PARCELLIER suite à un problème de santé, ce dernier lui aurait juste souhaité bon courage en le dirigeant vers le SAMU.

Alain PARCELLIER réagit énergiquement aux propos de M. BANET, menaçant de déposer plainte contre l'intéressé.

Le Maire tempère le débat et invite Rémy BANET à retirer ses propos et à s'excuser, faute de quoi il lèvera la séance.

Rémy BANET accepte de retirer ses propos à l'encontre du Docteur PARCELLIER et lui présente ses excuses.

Gilles LAZAR prend la parole et déclare au Maire qu'à partir du moment où ce dernier fait preuve d'ouverture, son Groupe votera la motion présentée par la Majorité Municipale.

Le Maire l'en remercie en déclarant que le consensus doit être obtenu pour obtenir gain de cause.

La motion suivante est donc votée à l'unanimité :

« Le Nord Franche-Comté, c'est-à-dire l'Aire Urbaine Belfort Montbéliard, entendue au sens large de l'expression géographique, compte 400 000 habitants dans un rayon de 40 kilomètres.

Cet espace n'est pas reconnu comme un territoire de santé à part entière, seule la Région Franche-Comté est reconnue comme tel.

L'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) souhaité par les élus du SMAU Belfort Héricourt Montbéliard ouvrira ses portes à la fin de l'année 2016.

Ce nouvel établissement public de santé, issu de la fusion de l'Hôpital de Belfort et de l'Hôpital de Montbéliard sera en capacité de prendre en charge l'essentiel des problèmes de santé de la population du territoire qui nous intéresse et cela jusqu'aux bassins de vie des villes de Lure et de Luxeuil.

Lors du débat organisé en 2010, conformément à la loi « Hôpital Patients Santé et Territoire », pour décider de la structuration des territoires de santé, la direction de l'ARS a décrété qu'il n'y aurait qu'un seul territoire de santé dans le nord Franche-Comté.

Dans cette décision, seul a prévalu le critère démographique, à aucun moment les caractéristiques géographiques de notre région Franche-Comté n'ont été pris en compte : à savoir une région composée de deux espaces métropolitains distants d'une centaine de kilomètres.

Cette décision n'a absolument pas tenu compte de l'avis des élus, alors qu'il y avait consensus général quant à la réalité d'un territoire de santé dans le nord Franche-Comté.

Il en a été de même du travail de deux géographes émérites, mandatés par le SMAU, Madame Sandrine Haas et Monsieur Emmanuel Vigneron qui affirment tous deux que le rôle moteur de l'Hôpital Nord Franche Comté ne pourra s'exercer pleinement qu'en s'appuyant sur un projet de santé de territoire.

La question d'un territoire de santé Nord Franche Comté demeure posée.

Prochainement, Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales de la Santé et des Droits des Femmes, examinera la nouvelle carte de la santé, et nous tenons à lui signifier notre volonté de respecter nos engagements auprès de nos concitoyens.

En conséquence, le Conseil Municipal de la Commune de Héricourt :

- Soutient, en liaison avec le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine, la création d'un territoire de Santé à l'échelle de l'Aire Urbaine autour du futur pôle métropolitain en cours d'élaboration.*

- *Propose de conforter le futur Hôpital Médian Belfort Montbéliard et son rayonnement au sein d'un territoire unique de santé Nord Franche Comté Belfort, Montbéliard, Héricourt, Lure et Luxeuil*
- *Propose d'y intégrer dans le même esprit le CRF Bretegnier qui a une vocation nationale et régionale*
- *Propose de conforter ce territoire de santé pour soutenir la médecine de ville et les maisons de santé sur le territoire urbain et péri-urbain*
- *Propose de soutenir et associer les professionnels de la santé pour amplifier l'action du SAMU et du SMUR ».*

* * * * *

Au chapitre des questions diverses, **Gilles LAZAR** déclare que **des citoyens héricourtois habitant aux Vignes, s'inquièteraient d'une cessation de l'approvisionnement en eau à partir du 1^{er} janvier 2016.**

Le Maire répond que la livraison d'eau gratuite de surcoût, est une contrainte particulièrement lourde pour les services municipaux. Parallèlement à la révision du Plan Local d'Urbanisme où certaines constructions ont été validées, il a été évoqué le fait qu'à terme toutes les habitations puissent s'équiper afin d'être autonomes tant au niveau de leur alimentation en eau qu'en matière d'assainissement. La date du 1^{er} janvier 2016 a peut-être été évoquée comme une date souhaitée, néanmoins aucune réglementation n'a pour l'instant été mise en œuvre. Il faudra toutefois que les choses se régularisent, l'échéance devant encore en être fixée.

Rémy BANET informe avoir rencontré quelqu'un qui a demandé une autorisation de construire pour retaper une maison aux Vignes. Sur la question de l'eau, les services municipaux lui auraient répondu qu'il devait s'assurer d'avoir une réserve suffisante. **M. BANET** estime que les services doivent être plus précis dans leur réponse.

Fernand BURKHALTER indique qu'en moyenne chaque personne consomme 120L/jour et qu'une réserve de 12 m³ est toute indiquée pour une personne seule.

* * * * *

Gilles LAZAR poursuit par rapport à **la mise à disposition de salles municipales**, dès lors où son Groupe s'est vu refusé dernièrement par le Maire l'Espace Jean Ferrat.

Le Maire répond qu'en dehors des campagnes électorales, les salles de Justice de Paix et du Cadastre sont disponibles pour les réunions publiques. Priorité est donnée également aux lieux disposant d'un concierge, ce qui est le cas en Mairie.

* * * * *

Blaise-Samuel BECKER demande des explications quant à **la fusion des bulletins d'information entre la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt**. Il s'étonne qu'une telle initiative n'ait pas été débattue à l'occasion d'une séance de Conseil Municipal.

Fernand BURKHALTER répond qu'il travaille au rassemblement et que la communication est destinée à être fusionnée entre la Ville et la CCPH. Il fait remarquer que cette idée était dans son programme et qu'elle est unanimement appréciée.

Vis-à-vis de la parution, un bulletin annuel sera consacré à la Ville et à la CCPH en septembre/octobre. Par contre la Ville fera paraître un bulletin qui lui sera propre en avril/mai. Le but est également de diffuser la saison culturelle de la ville centre sur une plus grande échelle.

Sylvie DAVAL s'étonne qu'il y ait un espace dédié au Collège Pierre et Marie Curie dont la compétence relève du Conseil Général de Haute-Saône.

Le Maire répond que le Département est un acteur majeur au même titre que le Collège est un acteur important pour la Ville. Pourquoi faudrait-il priver les héricourtois de ces informations ?

Gilles LAZAR demande si le Conseil Général participe aux frais d'impression ?

le Maire répond que non. Quant à la répartition des frais entre la Ville et la CCPH, ceux-ci seront établis conformément à la pagination et à la diffusion.

* * * * *

Blaise-Samuel BECKER au nom du Groupe du Front de Gauche et Républicain, demande **quels seront les montants et la nature des dépenses qui seront payées par le concours de la Ville à hauteur de 137 000€ pour l'opération ZAC du Pré au Fol (projet SUPER U).**

Le Maire fait remarquer que les travaux de voirie seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de Haute-Saône qui rémunèrera les entreprises ayant été retenues à l'occasion d'un appel d'offres ouvert. La voirie est une compétence du Conseil Général sur les routes départementales.

Blaise-Samuel BECKER demande à quoi correspond le million d'euros dépensé dans cette affaire.

Ce à quoi **le Maire** lui répond que le détail des factures sera sollicité auprès du Conseil Général pour être tenu à la disposition des Elus locaux.

* * * * *

Rémy BANET au nom du Groupe d'Opposition de Droite, rappelle un article récent paru dans la presse locale, **où il est fait état par certains agents municipaux, de souffrance au travail.** Pour sa part, il reste persuadé que l'exécutif municipal est insuffisamment présent sur le terrain.

Le Maire répond que l'exécutif est très présent que ce soit lors de manifestations ou sur les chantiers.

* * * * *

Rémy BANET demande **si la Ville entend commémorer le 05 décembre** prochain l'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Le Maire répond que la Ville déposera une gerbe et offrira un vin d'honneur, sachant que le Maire et la Première Adjointe participeront à ce rassemblement.

Anne-Marie BOUCHE déclare que les Adjointes ne sont pas bénévoles, elle estime donc qu'ils doivent « aller au travail ».

* * * * *

Revenant sur les questions diverses, en l'absence de M. Didier TRIBOUT – Conseiller Municipal du Groupe d'Opposition de Droite, **Anne-Marie BOUCHE** évoque une question en ces termes :

« Les comités locaux de sécurité se suivent et se ressemblent. En dépit de votre autosatisfaction sur la ville où il fait bon vivre, les chiffres sont cruels.

Je ne vais pas égrainer la longue liste des faits et méfaits qui visent quotidiennement les héricourtois, une soirée n'y suffirait pas.

Même la femme du Député aurait été victime d'un arrachage de sac à main en plein journée.

Depuis fin août, deux agents de police semblent ne pas avoir encore été remplacés. Avez-vous interpellé le ministre de l'intérieur afin que les effectifs de notre commissariat soient conformes à ceux attendus d'une ville de 10 000 habitants ?

Qu'en est-il du plan d'installation de caméras de vidéo surveillance dont vous aviez repris l'idée à l'opposition durant la dernière campagne municipale ? Combien ont-été posées depuis votre arrivée à la tête de l'exécutif municipal ? A quel endroit ?

Quelles mesures comptez vous prendre pour réduire les incivilités commises par des jeunes gens en centre ville et qui empêchent nos aînés de fréquenter comme ils le souhaiteraient les commerces du centre ville tellement ils ont peur ? »

Les propos de Mme BOUCHE font quelque peu sourire et hocher la tête de quelques conseillers municipaux, c'est ainsi que cette dernière s'en prend à Mme Marie-Claude LEWANDOWSKI en lui faisant remarquer qu'il n'y a pas lieu de sourire de telles situations. **Mme BOUCHE** estime en exposant son point de vue, qu'elle, elle ne se comporte pas comme une « potiche ».

Ce propos fait réagir les Elus de la Majorité Municipale, **le Maire** lève la séance à 22H30.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté
de Communes du Pays d'Héricourt